



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 79-24

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de procuration : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 décembre 2024.

Objet : Amortissement au 2041481 : brûlage des déchets.

Etaient présents : Nancy HAYES, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Franck DETCHEVERRY, Loïc GASPARD, Kitty ORSINY, Flore OLAISOLA, Vicky YON et Magali LUCAS.

Etaient absents : Nicolas LEMAINÉ et Justine BRAQUART.

Avaient donné pouvoir : Justine BRAQUART.

Secrétaire de séance : Denis VIGNEAUX.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- La loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1^{er} mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le tableau d'amortissements annexé.

SUR

- L'exposé du Président.

après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1 : Approuve l'amortissement des immobilisations corporelles au compte 2041481 :
Biens mobiliers, matériel et études.

Article 2 : Adopte la durée d'amortissement des immobilisations corporelles aux comptes
2041481 fixée à 5 ans. L'amortissement débutera en 2024 pour se terminer en 2028.

Ainsi fait et délibéré en séance le 16/12/2024.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire,

Le Président,



Transmis au représentant de l'Etat le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12
--